

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 5 décembre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2022-076

Projet de motion : instauration d'une Zone à Faible Emission (ZFE)

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 22/11/2022

Étaient présents : 18

Mme CABRERA Marie (Le Maire)

Mme AURICHE Christine

M. GUARDIA Georges

Mme BORDES Corine

M. CONTON Bernard

M. MOGLIA Adrien

Mme CAZORLA Anaïs

M. BATLLE Olivier

M. CAMPA Pierre

Mme BORNAREL Chantal

M. ROMANO Vincenzo

M. LOPEZ Jean

Mme MOLINA Elisabeth

M. GARCIA Sylvain

M. REVARDY Louis

M. STEFAN Robert

Mme NATIVEL Marie-Claire

M. ROBERT Ludovic

Étaient représentés : 09

Mme POHYLSKI Marjorie excusée a donné procuration à M. Bernard CONTON

Mme TAULERE Marie-Antoinette excusée a donné procuration à Mme Christine AURICHE

M. GUILLOY Jean-Marie excusé a donné procuration à M. Vincenzo ROMANO

Mme MARTINEAU Nelly excusée a donné procuration à Mme Marie CABRERA

M. BEN ABDESLEM Kadi excusé a donné procuration à M. Georges GUARDIA

M. LEHMANN Emmanuel excusé a donné procuration à M. Olivier BATLLE

Mme FERNANDEZ Elodie excusée a donné procuration à M. MOGLIA Adrien

Mme FERNANDES Jennifer excusée a donné procuration à Mme Anaïs CAZORLA

M. AYBAR Patrice excusé a donné procuration à Mr Ludovic ROBERT

Était absent : /

Secrétaire de séance : M. CONTON Bernard a été désigné secrétaire de séance

Nombre de membres présents :	18	Nombre de procurations :	09	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	----	---------------------	----

Madame le Maire informe qu'au 1^{er} janvier 2025, la Loi prévoit qu'il sera obligatoire d'instaurer des Zones à Faible Emission (ZFE-m) dans les 45 métropoles et agglomérations françaises de plus de 150 000 habitants.

L'objectif est de lutter contre la pollution atmosphérique provoquée par des particules fines responsables de près de 49 000 décès par an dans notre pays.

.../...

Accusé de réception en préfecture 066-216600114-20221205-DEL2022-076-DE Date de télétransmission : 07/12/2022 Date de réception préfecture : 07/12/2022
--

.../...

La lutte contre toutes les formes de pollution est indispensable mais cela doit se conjuguer avec la justice sociale.

L'Agglomération de Perpignan est concernée, mais toutes les communes du Département le sont aussi par les conditions de son accessibilité.

Selon les critères qui seront retenus lors de l'instauration de la ZFE, près de 41,77 % des véhicules immatriculés dans les Pyrénées Orientales soit 121 427 unités pourraient à terme faire l'objet des restrictions ou d'interdictions de circuler dans certains périmètres de l'Agglomération.

La transition vers des véhicules moins polluants ne peut être la seule solution, ni son coût laissé à la seule charge des ménages.

Les familles les plus modestes, les salariés aux revenus faibles et moyens ne doivent pas supporter l'essentiel de cette nécessaire transition.

Les entreprises, notamment les Artisans, Commerçants, les Très Petites Entreprises (TPE) et les PME ont aussi besoin de pouvoir prévoir l'adaptation et le remplacement de leurs outils de travail et de transports.

Des possibilités d'accompagnement existent à différents niveaux :

- Relance des lignes ferroviaires intérieures du Département,
- Meilleure organisation des transports de voyageurs routiers,
- Gratuité des transports assurée par le versement mobilité acquitté par les entreprises et dont il convient de réformer les modalités de calcul afin qu'il repose sur les plus « riches »,
- Revalorisation des aides à la reconversion des véhicules polluants qui sont aujourd'hui insuffisantes.

La mise en place d'une ZFE dans le Département doit être anticipée et se faire dans la transparence et dans la concertation ; une motion est proposée par l'ADECRA.

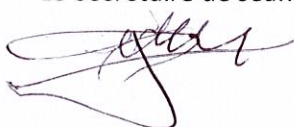
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DEMANDE à :**
 - **Monsieur le Préfet du Département représentant le Gouvernement ;**
 - **Monsieur le Président de l'Agglomération Perpignan Métropole**

Qui ont de fait la responsabilité d'installer une ZFE dans le Département, d'y associer la commune de Bages et toutes les forces économiques et sociales des Pyrénées Orientales.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Le Maire,

Marie CABRERA



Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20221205-DEL2022-076-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022